



Conseil d'administration du mercredi 18 décembre (en GoTomeeting).

Présents : Christian Henrotte, Daniel Halleux, Laurent Wery, Philippe Gonze, Philippe Jassem, Stéphane Detienne, Renaud Barreau, François Godart

Excusé : Pierre Heldenbergh,

Notre CA débute à 20h

1. Approbation des PV précédent

Le PV du CA du 23/11/2019 est validé à l'unanimité, ainsi que celui de l'AG du 23/11/2019 (celui-ci devra être soumis au vote lors de la prochaine AG)

2. Planification 2è AG

Faute de quorum, les modifications de statuts n'ont pas été votées le 23/11. Comme le prévoient les statuts, un 2è AG est programmée au moins 15 jours après la première. Cette AG a été programmée le dimanche 26/01/2020 à 12h30 dans les locaux du CRELEL.

3. Suivi congrès club

Laurent avait mal compris la demande dans l'ordre du jour. Il propose d'établir par mail le cahier des charges à publier pour trouver le(s) chargé(e)s de mission pour agir sur les leviers Communication et soutien. Proposition acceptée.

L'inscription à monasbl.be est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le coût de 250€ par an ne se justifie pas tant qu'on n'a pas proposé aux clubs d'être leur relais et se justifiera si il y a une demande à laquelle le CA ne peut pas répondre.

4. Situation de la trésorerie

Tous les clubs ont payé.

5. Mesure d'ordre.

La demande d'adhésion d'une personne qui aurait pu faire l'objet d'une mesure d'ordre n'a pas eu lieu, cette mesure d'ordre est donc suspendue.

6. Arbitrage, proposition de Philippe Jassem de recenser les arbitres actifs

Une proposition est présentée et acceptée de créer une nouvelle liste des arbitres francophones afin de recenser les arbitres actifs/inactifs et d'obliger désormais la présence d'un arbitre francophone sur les tournois ayant reçus des subsides de la FEFB

À chaque entrée en vigueur de la nouvelle édition des Règles de la FIDE, seront déclarés actifs les arbitres, affiliés à la FEFB, qui, depuis la précédente édition, remplissent (au moins) une des trois conditions suivantes :

- Ont été nouvellement nommés (examen théorique et stages pratiques);

- Ont suivi une remise à jour sérieuse (la preuve doit en être apportée), voire repasser l'examen ;
- Ont à leur actif l'arbitrage d'au moins quatre tournois (une ronde d'IC valant tournoi) homologués chacun d'entre eux FIDE (consultable sur le site de la FIDE). *En gros, une moyenne d'un tournoi par an.*
- A chaque échéance quadri-annuelle, un courriel sera envoyé à tous les présidents de clubs, qui déclareront leurs arbitres actifs parmi leurs membres et en apporteront les preuves nécessaires dans un délai de deux mois. (point à finaliser/préciser)

Un drapeau (*flag*) d'activité sera ajouté à la fiche de l'arbitre :

- Inactif, il pourra être réactivé avant l'échéance dès le remplissage d'une des conditions susmentionnées sur demande fondée du club;
- Actif, il sera la condition nécessaire et suffisante pour arbitrer un tournoi organisé par la FEFB;
- Actif, il sera une source d'information adéquate sur son détenteur. Seuls son mail et son numéro de téléphone seront mentionnés s'il l'autorise.

La proposition est acceptée et Philippe peut envoyer à chaque arbitre un courrier ou courriel pour vérifier son statut. Un courriel sera envoyé à chaque club afin de l'inviter à avoir un arbitre actif. La prochaine formation n'interviendrait qu'après le changement de règles de la FIDE sauf si la demande est importante.

Les détails de cette proposition seront publiés sur le site FEFB et incorporés dans le ROI.

La question est posée de savoir si on pouvait filmer la formation afin de mettre les vidéos à la disposition des futurs candidats et de réduire la formation à un weekend plus examen, ce qui attirerait plus de monde. À voir si faisable en pratique.

7. **Nomination arbitre B**

C. Henrotte quitte la réunion car ceci le concerne. Il a demandé à passer arbitre B en prouvant qu'il remplit les conditions requises. La nomination est acceptée à l'unanimité.

Christian est invité à revenir à la réunion.

8. **Départage JEF**

Vu que l'AG n'a pas tranché, Laurent a demandé l'avis de Philippe Jassem. Après avoir étudié le type particulier de tournoi, il propose le départage suivant : Buchholz cut1, nombre de victoires, Sonneborn-Berger, Buchholz, cumulatif. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Au niveau des cadences, l'incrément sera obligatoire et 3 cadences seront proposées aux organisateurs : 15'+3" (bronstein) ou 12'+3" (fischer) ou 10'+5" (fischer)

Laurent parle également du départage en cas d'égalité au classement général annuel. Il est décidé que les prix des ex-aequo seront additionnés et divisés par le nombre de personnes. La FEFB peut faire un effort financier en cas de grand nombre d'ex-aequo.

Philippe (J.) déconseille d'utiliser ces départages pour les autres tournois. Renaud demande que les départages officiels FIDE (Buchholz cut1, Buchholz, Résultat Mutuel, Moyenne ELO des adversaires rencontrés, Nombre victoires) soient imposés aux organisateurs du championnat individuel francophone, du championnat individuel jeunes francophone et des rapides FEFB. Proposition acceptée et à inscrire dans le règlement des tournois.

Philippe (Gonze), même s'il accepte le choix du CA, considère toutes ces techniques de départage en cascade comme obsolètes d'un point de vue statistique et modélisation, même si

elles sont adoptées par la FIDE, et que d'autres méthodes – que Philippe considère comme meilleures - (MLRS) sont disponibles.

9. Divers

Laurent signale qu'il y avait des erreurs à la banque carrefour des entreprises qu'il a demandé de corriger (anciens administrateurs non effacés). Les démissions et fin de mandat survenues lors de l'AG du 23/11 seront publiées en même temps que les modifications statutaires votées à l'AG du 26/01/2020

Laurent explique le principe qu'il veut proposer aux clubs sur l'élite jeune francophone. Il contactera les responsables jeunes des clubs afin d'avoir leur avis sur ce projet.

Laurent fait un topo sur ce qui s'est dit au CA de la FRBE ce samedi.

Notre CA est terminé à 21h30

Rédacteur Laurent Wery